# COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC " UNE FORMATION POST PERMIS " ?

## CAS N°1 :

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

### SANS
*la formation post permis*

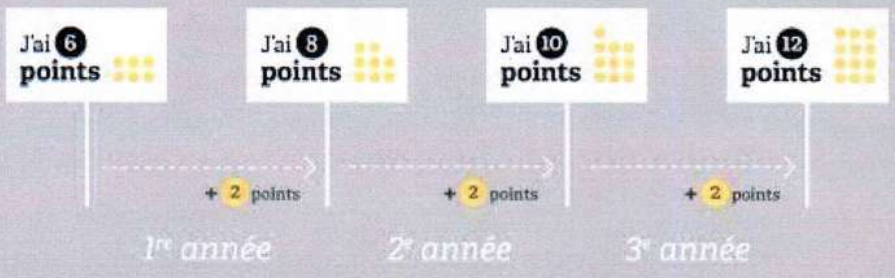


### AVEC
*la formation post permis*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
**VIVRE, ENSEMBLE.**

## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC " UNE FORMATION POST PERMIS " ?

## CAS N°2 :

*J'ai eu le permis en conduite accompagnée*

### SANS
*la formation post permis*

### AVEC
*la formation post permis*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
**VIVRE, ENSEMBLE.**

AUTO ECOLE Les CARRÉS

# RDV POST PERMIS

conducteurs novices, conducteurs expérimentés bilan séniors, des stages formation post permis vous sont proposés dans notre établissement.

### Le déroulement des stages :

Ces formation comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle, entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets, centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue, et de la vigilance.

Les évolutions en matière de règlementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages séniors.

### Objectifs :

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect des normes.

### Reduction de la période probatoire

Sur a base du volontariat, les jeunes conducteurs qui acceptent de suivre cette formation, verront leur période probatoire raccourcie à 2 ans au lieu de 3 ans, et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée.

Condition requise : ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de points

La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.

Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fait l'objet d'un arrêté publié le 10 mai 2019 qui précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

**Textes de référence :**

Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pour l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route

Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route